

Steve Jacob, Frédéric Varone
et Jean-Louis Genard (dir.)

L'évaluation des politiques au niveau régional



Steve Jacob, Frédéric Varone
et Jean-Louis Genard (dir.)

L'évaluation des politiques au niveau régional



INTRODUCTION

Évaluation et territorialisation de l'action publique

Jean-Louis GENARD & Steve JACOB

Les États développés sortent lentement mais sûrement de ce que les sociologues appellent communément les « sociétés fordistes ». Ces dernières sont nées au début du siècle et se sont constituées autour d'un certain nombre de dimensions comme le mode fordiste de production, mais aussi l'industrialisation basée sur le secteur secondaire, l'imaginaire à dominante socio-économique se traduisant notamment par la prégnance de mouvements sociaux ouvriéristes, le développement d'un État social assurant la régulation des crises en particulier économiques, l'essor des classes moyennes et, enfin, l'échelle de l'État-nation. Pour de multiples raisons qui ne seront pas détaillées ici, ce modèle est entré en crise dans le dernier tiers du vingtième siècle. Nous vivons maintenant dans un régime que l'on qualifie de « post-fordiste », mais à propos duquel ont émergé au niveau politique également des expressions comme « société réflexive » ou « État réseau ».

Le déclin de l'échelle politique nationale est une des dimensions des sociétés fordistes qui a subi la mutation de plein fouet. Ce déclin s'effectue tant par le « haut » – avec la multiplication des niveaux de pouvoirs supra-nationaux, Union européenne, mais aussi Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale, qui tendent à réduire les marges de manœuvre des États dans toute une série de domaines, en particulier au niveau des politiques économiques – que par le « bas » – avec le développement des processus de décentralisation et de régionalisation, qui tendent à déléguer certaines compétences, souvent importantes, vers des entités géographiquement plus restreintes.

Ce deuxième mouvement, vers le « bas », répond à de nombreuses préoccupations. Parmi celles-ci figure en bonne place l'exigence de développer des politiques « plus proches des citoyens », à l'encontre d'un État-providence auquel on reproche des tendances à la bureaucratiation. Vient ensuite une approche exagérément universalisante et

décontextualisante des questions sociales, qui rend l'État impuissant à saisir les spécificités locales et à agir en conséquence. À cela s'ajoute, en ce qui concerne les luttes sociales, le déclin de l'hégémonie de l'imaginaire ouvriériste au sein duquel la dimension universaliste occupait une place centrale. À côté de cet imaginaire, de nouveaux combats sociaux ont vu le jour, dans lesquels la reconnaissance des spécificités régionales et locales a pu prendre une importance déterminante, donnant quelquefois lieu à des luttes violentes (Corse, Pays Basque, etc.). Au-delà de ce processus de régionalisation, l'idée que les politiques se devaient de s'adapter aux spécificités locales ou régionales pour espérer atteindre un niveau satisfaisant de performance s'est imposée. Les politiques menées au niveau des États-nations ou des entités supranationales ont également tendance à intégrer l'idée de territorialisation. De nombreux domaines ont vu ainsi se substituer des logiques contextualisantes aux anciennes logiques décontextualisantes propres à l'État-providence. C'est par exemple le cas pour les politiques de sécurité ou les politiques urbanistiques. Par ailleurs, ce processus ne va pas sans poser quelques questions par rapport à l'exigence d'égalité entre les citoyens puisque la territorialisation de l'action publique implique forcément qu'une « même » politique peut prendre des accents différenciés selon les populations auxquelles elle s'applique.

Parallèlement à ce premier processus, la crise de l'État-providence s'est également traduite par un certain nombre de nouvelles exigences en matière de gestion publique. Celles-ci sont également liées au déclin de ce qu'on pourrait appeler la démocratie représentative, incarnée dans la mainmise sur la sphère politique par des partis qui, en quelque sorte, s'approprient le jeu politique, ne renvoyant celui-ci vers les citoyens que lors des périodes électorales. La crise de la représentation s'est ainsi manifestée de multiples manières, tels des taux d'abstention croissants ou des manifestations citoyennes (à l'image de la marche blanche en Belgique). Au modèle de la démocratie représentative s'est progressivement ajouté celui de la démocratie délibérative ou participative. C'est une démocratie plus proche du citoyen et qui assure à celui-ci des opportunités d'investissement dans la chose publique, en particulier dès que l'action publique se trouve confrontée à la question de la proximité.

Parmi les réponses proposées à la crise de l'État-providence ont également émergé un ensemble de propositions liées au domaine spécifique de la gestion ou du management. Face à la crise qu'il traversait, en particulier dans les années 1980 où triomphait le néolibéralisme, l'État-providence et sa bureaucratie se sont vus opposer le modèle managérial en vigueur dans les entreprises privées. À l'inefficacité supposée de l'une semblait devoir répondre l'efficacité tout aussi supposée de l'autre. Les pouvoirs publics se sont ainsi lancés dans des entreprises de moder-

nisation basées sur une meilleure gestion des ressources humaines et sur l'introduction de certains principes et méthodes inspirés du fonctionnement des entreprises privées.

C'est dans ce contexte de modernisation de l'administration et de recherche d'une légitimité renouvelée par les pouvoirs publics qu'a émergé l'exigence d'évaluation des politiques publiques. L'idée s'inscrivait dans un souci de meilleur management et dans une ambition plus politique de responsabilisation des acteurs politiques, élus ou gestionnaires. Il s'agissait de promouvoir une meilleure utilisation des ressources publiques, dans un contexte marqué par des déficits publics importants qu'il convenait de juguler, et d'asseoir une transparence des politiques publiques en s'assurant, au travers de procédures tout à fait fiables, de la bonne utilisation des deniers publics ainsi que de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence – pour utiliser un vocabulaire labellisé depuis – des politiques menées. L'ambition était donc de fonder à nouveaux frais une alliance entre le savoir et le pouvoir, non seulement en fournissant aux décideurs un outil de gestion plus performant, mais aussi en offrant aux citoyens des instruments fiables pour mesurer le plus sérieusement possible l'action de l'État. Le développement de l'évaluation offre donc la possibilité de réactiver et de donner corps au concept de « responsabilité politique ». Les hommes politiques, les gouvernements ont, bien entendu, à rendre compte de ce qu'ils ont fait. Cette reddition des comptes est une des bases sur lesquelles le citoyen et aussi, s'agissant du gouvernement, le parlementaire, fondent leur jugement politique. Une telle reddition des comptes a rarement lieu. Elle se perd le plus souvent dans des querelles idéologiques où la méconnaissance le dispute à la mauvaise foi. Une des ambitions de l'évaluation est de permettre au jugement et au débat politique de sortir de cette impasse et de rendre à l'expression « responsabilité politique » un sens qu'elle a largement perdu.

Ce processus s'est inscrit par ailleurs dans une autre tendance marquant le passage des configurations fordistes aux configurations post-fordistes : celle consistant à voir se développer la place de l'expertise au cœur de l'action publique¹. Le recours à l'évaluation suppose le passage par des méthodes et une expertise qui se situent, idéalement à tout le moins, en extériorité par rapport aux acteurs de la décision politique et de la mise en œuvre des politiques publiques. Il offre également l'opportunité de mettre sur la place publique des analyses à visée objective permettant d'enrichir le débat politique et, à tout le moins, de faire

¹ Jacob, S. et J.-L. Genard (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

sortir l'évaluation des simples querelles idéologiques qui peuvent évidemment se répéter à l'infini sans apporter, souvent, d'informations précises sur ce qu'il en est réellement du destin des politiques publiques. Autrement dit, l'évaluation des politiques publiques participe également au devenir réflexif de l'action publique, autre caractéristique des sociétés post-fordistes. Elle est une des dimensions de cet État réflexif en train de se constituer à la suite de l'État bureaucratique.

Enfin, comme l'ont montré les travaux de L. Boltanski et E. Chiapello², les développements récents du capitalisme, mais aussi les nouvelles manières d'agir des pouvoirs publics, accordent une place de plus en plus importante à la logique du *projet*. Celle-ci se distingue profondément des anciennes formes de l'action publique, plus lourdes et plus centralisées. Avec le projet, il s'agit le plus souvent d'agir en associant – en réseau – de multiples acteurs, avec des objectifs limités, précis et à relativement court terme, en laissant aux différents acteurs impliqués des marges de manœuvre et de l'autonomie pour mener à bien leurs ambitions. C'est pour ces raisons que la logique du projet appelle en quelque sorte celle de l'évaluation. Là où les actions centralisées de l'État-providence s'accompagnaient avant tout d'un contrôle bureaucratique dans lequel le respect des formes juridico-administrative et comptables occupait une place centrale, l'action par projet s'appuie par définition sur la spécification d'objectifs préalables et, idéalement, mesurables ou observables. La logique du projet répond par ailleurs très bien au processus de territorialisation de l'action publique, le projet se pensant souvent mieux et plus précisément à une échelle restreinte, entre acteurs se connaissant et connaissant le terrain sur lequel agir. Le mode de contrôle « naturel » du projet est dès lors l'évaluation des résultats. Penser l'action publique selon la modalité du projet, c'est-à-dire en définissant des objectifs mesurables et des moyens pour les atteindre, trouve dans l'évaluation son complément logique. C'est ainsi que l'on peut comprendre à quel point l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques en Wallonie est intimement liée à la définition du Contrat d'avenir pour la Wallonie, qui entendait précisément rompre avec d'anciennes pratiques politiques et se fixer des objectifs opérationnels à relativement court terme, ainsi que les moyens pour les mettre en œuvre. Avec cette propension à la contractualisation, c'est en fait un nouvel imaginaire qui se met en place dans lequel l'évaluation occupe une place importante.

Si l'on prend en compte l'ensemble des éléments contextuels qui viennent d'être évoqués, on ne sera pas étonné d'observer que nombre

² Boltanski, L. et E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2000.

d'entités politiques décentralisées furent à la pointe des initiatives d'évaluation des politiques publiques. Bénéficiant de leur relative jeunesse ou, plus simplement, de modes de décision plus souples que les entités centrales, ces entités territoriales ont, dans bien des cas, cherché à s'ajuster d'emblée aux exigences de la nouvelle gestion publique. Souvent, la légitimation de nouveaux niveaux de compétences peut être facilitée si les formes de leur institutionnalisation prétendent rompre avec les erreurs du passé. L'inscription dans la nouveauté ou, simplement, dans l'air du temps, est là un atout qu'il convient de mobiliser et qui assure un sentiment de rupture avec des méthodes critiquées. Mais, en même temps, les compétences qui étaient celles de ces entités décentralisées ainsi que l'échelle à laquelle elles devaient agir leur offraient souvent des terrains privilégiés pour prendre de telles initiatives.

Rien d'étonnant donc à ce que, comme en Belgique par exemple, les entités fédérées aient embrayé sur la vague d'évaluation des politiques publiques avant l'État fédéral.

Il reste évidemment que l'évaluation des politiques publiques est aussi un effet de mode, qu'elle est devenue une sorte de leitmotiv de l'action publique qui se veut « modernisée ». Dans ce contexte, des initiatives multiples et dispersées se prennent souvent dans la confusion. Des experts de l'évaluation apparaissent sur un marché qui semble prometteur, sans que ces acteurs n'offrent nécessairement les garanties requises... Se pose donc pour les pouvoirs publics la difficile question de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques. Comment évaluer ? À qui recourir ? Selon quelles méthodes ? Comment garantir une extériorité des évaluateurs par rapport aux acteurs politiques ? Comment s'assurer du sérieux et de la fiabilité du travail d'évaluation ? Que faut-il évaluer ? N'y a-t-il pas déjà de multiples évaluations pratiquées de fait par les gestionnaires de l'action publique, sans qu'ils ne recourent pour autant au mot « évaluation » ?

Autant de questions que les différents pouvoirs publics se sont posées, formellement pour les uns, implicitement pour les autres.

Face à ce domaine naissant, il nous a semblé essentiel de faire le point sur cette question de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques. Les éléments contextuels évoqués précédemment devraient pouvoir justifier le fait que nous ayons souhaité poser cette question à l'échelle du territoire décentralisé. Ce point de vue ne s'explique pas seulement parce qu'il y aurait un lien logique entre l'évaluation et l'échelle décentralisée, mais aussi parce que ces entités décentralisées ont souvent été porteuses d'initiatives précoces, novatrices et éclairantes dans ce domaine. À cela s'ajoute bien entendu la tendance générale de la territorialisation de l'action publique.

1. Des territoires pour une action publique

Le processus de territorialisation de la gestion publique auquel sont confrontés, depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics de la plupart des pays européens, s'accompagne donc de toute une série de transformations majeures de leur management. Ainsi, en même temps que se manifeste une forte tendance à la décentralisation³ des compétences politiques, voit-on se développer la contractualisation de l'action de l'État (par exemple, contrats de plan État-région en France⁴, fonds structurels européens). Face à la régionalisation, l'État perd de sa singularité. De ce point de vue, « l'importance des enjeux, la complexité des problématiques, la multiplicité des interlocuteurs et la diversité des situations locales font de la région l'échelon pertinent de la confrontation des approches et de la formulation des priorités en vue de l'action »⁵. Comme le déclarait Romano Prodi, président de la Commission européenne dans son discours *Donner forme à la nouvelle Europe*, devant le Parlement européen en février 2000 :

nous devons cesser de penser en termes de pouvoirs hiérarchisés, séparés par le principe de subsidiarité, et commencer à imaginer plutôt une mise en réseau dans laquelle les différents niveaux de gouvernance œuvrent conjointement à l'élaboration, à la proposition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques.⁶

Face à cette évolution, et pour diverses raisons dont certaines évoquées précédemment, les motivations qui encouragent le développement de l'évaluation sont nombreuses, comme vont l'illustrer les différentes contributions à cet ouvrage. En mettant l'accent sur la production de savoirs, nous considérons que, dans un régime où l'action publique se

³ Il est à noter, qu'au même moment, se produit un mouvement vers le haut (par exemple, construction européenne, accords de l'ALENA, du MERCOSUR, etc.) dans le but de créer de nouveaux ensembles continentaux. Dans ce cas, nous sommes confrontés à « une mondialisation par étapes, où la souveraineté serait graduellement transférée des États-nations à ces organisations régionales qui ensuite négocieraient des accords intercontinentaux à l'échelle du monde. Au lieu de négocier à deux cents États-nations, on réduirait le nombre d'intervenants à une dizaine de groupements régionaux avec, d'après certains, beaucoup plus de chance de succès qu'à deux cents ». Valaskakis, K., « Mondialisation et gouvernance : le défi de la régulation publique planétaire », *Futuribles*, n° 230, 1998, pp. 5-28.

⁴ Au sujet de leur évaluation, voir Isaïa, H., « Comment passer de l'évaluation des politiques contractualisées à l'évaluation du contrat de plan État-Région ? », *Revue française des finances publiques*, n° 69, 2000, pp. 179-200.

⁵ Queyranne, J.-J., « Les SGAR et l'échelon régional », *Administration*, n° 179, 1998, p. 19.

⁶ Prodi, R., « 2000-2005. Donner forme à la nouvelle Europe », *Discours au Parlement européen*, SPEECH/00/41, Strasbourg, 15 février 2000.

construit dans des jeux complexes d'influences réciproques entre acteurs et à différents niveaux de pouvoir, l'évaluation fournit un supplément de connaissances qui peut être déterminant lorsqu'il s'agit d'orienter une réflexion concourant à une meilleure gouvernance.

La régionalisation de l'évaluation des politiques publiques reflète ce processus de territorialisation. Ce mouvement conduit d'ailleurs, progressivement, à faire émerger de nouveaux repères et de nouvelles formes d'évaluation pour la conduite des politiques régionales⁷. À cet égard, le spectre des initiatives régionales est étendu et les situations sont très contrastées entre les pays européens. En France, la « petite » évaluation au niveau régional a dû se frayer un chemin pour prospérer aux côtés de la « noble » et « grande » évaluation de l'État central alors qu'en Belgique l'évaluation régionale – principalement en Wallonie – se développe et s'institutionnalise davantage qu'au sein des structures fédérales. Ainsi, pour les États fédéraux, « le renforcement de l'évaluation pourrait aussi résulter d'un processus d'émulation et d'apprentissage entre les entités fédérées, certaines d'entre-elles assumant un rôle d'expérimentateurs de l'évaluation au sein du “laboratoire fédéraliste” »⁸.

Afin d'interroger cette affirmation, la première partie de cet ouvrage s'attarde sur la situation belge et présente les développements de l'évaluation et les débats qui structurent ce cheminement au sein de quatre entités fédérées. *Primo*, Frédéric Varone, à l'aide d'une analyse quantitative, brosse un état des lieux de la pratique évaluative en Communauté française. *Secundo*, Luc Vandendorpe nous décrit l'histoire et l'architecture actuelle du dispositif institutionnel d'évaluation en Wallonie. *Tertio*, Koen Van Aeken s'attarde sur le cas de la Flandre, où le développement de la pratique évaluative s'inscrit dans une réflexion plus large sur la modernisation de la gestion publique. *Quarto*, Nicolas Bernard présente la situation dans la Région de Bruxelles-Capitale en s'appuyant sur l'exemple de la politique du logement.

Dans une perspective internationale, les entreprises particulières illustrent la diversité des formes et des finalités de l'évaluation au niveau régional. La deuxième partie de cet ouvrage, par son champ d'observation diversifié, dessine un panorama en la matière. Jean-Daniel Delley présente l'exemple de la Commission externe d'évaluation des poli-

⁷ Baslé, M., Dupuis, J. et S. Le Guyader (dir.), *Évaluation, action publique territoriale et collectivités. Actes des troisièmes journées de la Société française d'évaluation*, 2 tomes, Paris, L'Harmattan, 2002.

⁸ Varone, F. et S. Jacob, « Institutionnalisation de l'évaluation et Nouvelle Gestion publique : un état des lieux comparatif », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 11, n° 2, 2004, p. 289.

tiques publiques du canton de Genève (Suisse) tandis que Richard Marceau s'arrête sur la pratique évaluative au Québec (Canada). Une conception largement partagée dans la communauté des évaluateurs soutient que la Commission européenne, grâce à l'allocation de fonds structurels, joue un rôle important dans le développement de la pratique évaluative. La contribution d'Andréa Mairate éclaire ce point de vue. Enfin, en revenant sur l'expérience originale mise en place par la région du Limousin, Benoît Lajudie explique qu'il est possible de s'interroger sur la qualité des exercices réalisés en procédant à une méta-évaluation. À l'aide du même exemple, Jacques Toulemonde s'interroge sur la délicate question de l'utilisation des produits évaluatifs.

2. Gouvernance multi-niveaux et évaluation

Les enjeux en matière de développement de l'évaluation au niveau régional sont nombreux. D'un point de vue pratique, l'évaluation offre la possibilité de déterminer les effets propres des actions entreprises par chaque niveau de pouvoir, même lorsqu'il s'agit d'une politique qui combine l'intervention de plusieurs niveaux. Dans ce cas, l'interrogation principale devient celle de l'efficacité de dispositifs d'action publique de plus en plus éclatés dans leur conception et leur usage.

La décentralisation, souvent présentée comme un mode de gestion publique plus adapté à la gouvernance contemporaine, induit toutefois de nouvelles embûches. En effet, aux yeux du public, il arrive que les découpages ne simplifient pas la compréhension de la conduite de l'État, mais en accroissent la complexité et, par conséquent, la crise de légitimité qui caractérise les pouvoirs publics. En effet, en multipliant les niveaux d'intervention publique, il est indispensable de résoudre les questions de cohérence qui surgissent inévitablement. Les différentes contributions à cet ouvrage mettent en évidence, selon des modalités diverses, une tendance générale à l'institutionnalisation de l'évaluation. Celle-ci s'opère très naturellement en fonction des découpages institutionnels et risque donc de présenter un paysage institutionnellement fractionné. Or, le concept même de « politique publique » suppose une vue globalisante. Les politiques culturelles, économiques, sécuritaires, sociales ou de santé ne s'arrêtent pas aux frontières des découpages institutionnels. Souvent, différentes entités fédérales et fédérées, centrales et décentralisées, y contribuent à des degrés divers. Or, l'institutionnalisation de l'évaluation risque bien de se focaliser sur celle des compétences propres aux différentes entités sans réellement mesurer les effets et les contributions transversales. Sans remettre en question la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, il nous semble que la mise en œuvre de certaines politiques publiques et leur évaluation

s'avérerait plus efficace et efficiente en s'ouvrant à des dynamiques de coordination.

En guise d'exemple, attardons-nous sur la question de la sécurité publique. Les exemples français⁹ et anglais¹⁰ attestent du fait que la lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité requiert une décentralisation de la gestion du problème en glissant du niveau central vers le niveau régional, voire local. Cette situation s'est produite également en Belgique, au début des années 1990, quand le gouvernement a adopté un programme intitulé *Sécurité du citoyen* qui inaugurerait les contrats de sécurité¹¹. Le but de ces contrats était de réduire le sentiment d'insécurité de la population, de restaurer la confiance envers le système judiciaire, de réorganiser les structures policières et d'améliorer les services¹². Les interventions prévues allaient de la prévention des délits (vols de voitures ou dans les habitations) à l'embauche d'assistants de prévention, de travailleurs sociaux ou d'assistants de quartier, en passant par la lutte contre le décrochage scolaire, la création de maisons de quartier ou de centres de soutien scolaire, etc.

D'un point de vue pratique, le contrat est négocié chaque année entre les autorités fédérales (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice et ministère de l'Emploi), régionales et locales. Les conditions générales concernant l'exécution du contrat détaillent les obligations en matière d'évaluation :

La ville s'engage à évaluer de manière permanente la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du contrat ainsi que leurs effets selon les instructions données par les autorités subsidiaires concernées. [...] La ville produira deux rapports approfondis d'évaluation qui seront transmis au ministère de l'Intérieur et à la Région : le premier relatif à la mise en œuvre du contrat et de ses dispositifs selon une grille d'évaluation mise à disposition

⁹ Garnier, J.-P., *Le nouvel ordre local : gouverner la violence*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 12.

¹⁰ Stenson, K. et A. Edwards, « Rethinking crime control in advanced liberal government : the third way and the return to local », dans K. Stenson et R. Sullivan R., *Crime, risk and justice : the politics of crime control in liberal democracies*, Cullompton, Willan Publishing, 2001, pp. 68-86.

¹¹ Mary, P., *Dix ans de contrats de sécurité. Évaluation et actualité*, Bruxelles, Bruylant, 2003 ; Hebberecht, P., « La prévention policière en Belgique : un laboratoire pour le développement d'un État sécuritaire », dans Y. Cartuyvels (dir.), *Politique, police et justice au bord du futur. Mélange pour et avec Lode Van Ostrive*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 235-245.

¹² Van Campenhoudt *et al.*, *Réponse à l'insécurité des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, 2000 ; Schaut, C., « La mise en application des contrats de sécurité : des effets pervers », *Pyramides : revue du Centre d'Études et de Recherches en Administration publique*, n° 1, 2000, pp. 141-142.

par le ministère de l'Intérieur ; le second consacré à l'analyse des effets des actions prévues au contrat sur la base des outils mis à disposition par le ministère de l'Intérieur ainsi que sur la base d'outils complémentaires développés par l'évaluateur interne. À cet égard, il importe tout particulièrement de souligner toute l'importance de l'apport évaluatif des villes elles-mêmes (via notamment leur évaluateur interne) à l'entreprise générale d'évaluation des contrats.¹³

Les circulaires annuelles du ministère de l'Intérieur dont il est question ci-dessus prévoient les modalités, le calendrier, les instruments et les attentes de l'évaluation. Ces dernières sont doubles et portent sur la mise en œuvre des contrats et sur les effets du contrat via les statistiques criminelles. C'est à cet endroit qu'un hiatus entre les différents niveaux de pouvoir est introduit. En effet, sur le terrain, il apparaît que l'évaluateur est confronté à des demandes non coordonnées entre les exigences fédérales et régionales. D'ailleurs, la circulaire fédérale du 20 avril 1999 prévoit que « dans la mesure où la région bruxelloise ou la région wallonne désirent se joindre à la démarche d'évaluation des contrats, celles-ci vous feront parvenir les modalités de cette démarche »¹⁴. Sur le terrain, c'est-à-dire au niveau local, les attentes des commanditaires apparaissent comme confuses, non coordonnées, voire même parfois contradictoires.

Cet exemple illustre les difficultés à surmonter lors de l'élaboration d'un dispositif évaluatif dans un cas de gouvernance à plusieurs niveaux. Ce n'est pas le seul obstacle qui existe pour assurer le développement de la pratique évaluative comme le mettent en évidence les chapitres conclusifs de Steve Jacob sur l'évaluation au cœur de la gouvernance territoriale et de Frédéric Varone qui attire l'attention sur les questions à poser et à résoudre en vue de renforcer les capacités évaluatives.

Les chapitres qui suivent offrent donc un éclairage sur les enjeux soulevés par la territorialisation de l'action publique à l'aune de la question de l'évaluation au niveau régional.

¹³ *Contrat de sécurité et de société ville de Tournai 2000*, p. 4.

¹⁴ Circulaire du 20 avril 1999 relative à l'évaluation des contrats de sécurité et de société – orientations et planning, 1999, p. 3.